

**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30/11/2023

ID : 040-254002165-20231120-MOL_DL7_201123-DE

**N° 7**

**Objet : Cession des parcelles cadastrées Section BC n° 56 et 57 appartenant au Syndicat Mixte
au profit de la commune de Moliets-et-Maâ**

Le 20 novembre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- Mme Agathe BOURRETERE
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. FORTINON

Était excusé :

- M. Olivier MARTINEZ

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la SATEL : M. Fabrice BOUCHET et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargés d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU les statuts du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ en vigueur,

VU l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2 du Comité Syndical du 20 septembre 2021 portant élection des membres du bureau du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ, et désignant notamment Mme Sandra TOLLIS en qualité de 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Mixte,

CONSIDERANT que les terrains cadastrés sur le territoire de la commune de Moliets-et-Maâ Section BC n° 56, d'une emprise de 1 566 m² sur laquelle se situe un parking, et section BC n° 57, d'une surface de 82 m² traversée par une piste pour mobilités douces, n'ont pas de liens directs avec l'exploitation des équipements sportifs et de loisirs du golf et peuvent être distraits du périmètre délégué de la convention de délégation de service public,

CONSIDERANT qu'au regard des charges de gestion à prévoir pour l'entretien de ces deux parcelles et de l'intérêt général attaché à ces charges, il y a lieu de transférer leur propriété, pour un euro chacun, à la commune de Moliets-et-Maâ,

VU l'avis des Domaines en date du 6 novembre 2023, estimant la valeur vénale des terrains cadastrés BC n° 56 et 57 à la somme de 12 000 €, hors taxes et hors droits,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de céder, à la commune de Moliets-et-Maâ, pour un euro chacun, les deux terrains, cadastrés sur le territoire de la commune de Moliets-et-Maâ Section BC n° 56 et 57, tels que figurant sur le plan de bornage joint à la présente délibération,
- de préciser que cette transaction sera passée sous la forme d'un acte en la forme administrative à intervenir entre le Syndicat Mixte et la commune,
- et de désigner, à cet effet, Mme Sandra TOLLIS, 1^{ère} Vice-Présidente du Syndicat Mixte, en tant que représentante du Syndicat Mixte dans le cadre de la signature de cet acte, le Président du Syndicat Mixte étant la personne habilitée à recevoir et à authentifier ledit acte en vue de sa publication, conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MOLIETS ET MAA
Lieu-dit " Balise de M. COURTIAU "

**VENTE SYNDICAT MIXTE DES ZONES
D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES CONCERTES /
COMMUNE DE MOLIETS**

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1 / 500

EXTRAIT CADASTRAL

Echelle : 1 / 5000



